

LETTRE D'ENGAGEMENT QUALITE Année 2023

M. Olivier MARTIN, Directeur de l'EPLEFPA de la Lozère, et
Mme Nathalie GARRIGUES, Directrice Adjointe de l'EPLEFPA (FPCA) de la Lozère,
poursuivent **l'engagement du service Formation Professionnelle Continue et par
Apprentissage** dans la démarche qualité pour :

- les actions de développement, de mise en œuvre et de suivi des formations diplômantes et certifiantes, par la voie de l'apprentissage et de la formation continue,
- les actions permettant de valider des acquis de l'expérience,
- la conception et la réalisation de formation d'accompagnement de projet et des stages professionnalisants.

Dans un contexte de fortes évolutions sur le plan régional et national (réorganisation des branches professionnelles, réforme de la formation professionnelle et les modifications du code du travail qui en découlent), le maintien dans une **démarche qualité**, pour l'ensemble du pôle FPCA de l'EPLEFPA de la Lozère est une **priorité**.

Le CFA-CFPPA de la Lozère est certifié depuis le 29 avril 2021 :

- Engagement de Service (référentiel REF 132 – Quali'formAgri - Version d'octobre 2019) par AFNOR Certification pour les activités suivantes :
 - activités d'accueil, d'information, d'ingénierie de formation, de mise en œuvre et de suivi des activités concourant au développement des compétences et à l'insertion sur les sites de Marvejols, Florac et Langogne.
- Qualiopi. La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :
 - Actions de formation,
 - Actions permettant de valider des acquis de l'expérience,
 - Actions de formation par apprentissage,sur les sites de Marvejols, Florac et Langogne.

Les **objectifs** de de notre CFA-CFPPA restent de plusieurs ordres :

- **Développer et pérenniser** les activités du centre,
- **Humains** : permettre aux équipes administratives et pédagogiques la mise en œuvre et l'atteinte d'objectifs communs fixés, les responsabiliser, les motiver, leur permettre d'évoluer et de faire évoluer leurs compétences et savoir-faire au gré des évolutions du métier, et garantir la transparence ; en ce sens, la démarche qualité est un véritable outil de management.
- **Organisationnels** : rationaliser l'organisation du travail, maîtriser les procédures, selon les exigences du Système de Management de la Qualité (SMQ) dans un souci de simplification et d'harmonisation sur l'ensemble des sites et répondre à une exigence de lisibilité et de traçabilité.
- **Stratégiques** : la réforme de la formation professionnelle introduit de façon explicite la qualité des prestations de formations continues ; de plus, la démarche qualité, dans son processus SMQ permet aux centres d'anticiper les évolutions, de prévoir les adaptations, et de gérer les améliorations.
- Identification, évaluation, réduction et suppression des risques potentiels liés à nos activités.

L'atteinte de ces objectifs ne peut se faire que par l'implication de tous les personnels (direction, équipe pédagogique et administrative), chacun devant pouvoir porter la démarche qualité, la faire vivre au quotidien et participer à son évolution pour l'adapter à nos besoins, en fonction des moyens attribués.

A ce titre la direction organise le service, par l'identification parmi les personnels, du référent impliqué au plus près dans la démarche, à savoir :

une référente qualité : Mme Adrienne SAMPER, formatrice au CFPPA de Lozère – site de Florac. Des groupes de travail ont été mis en place.

La direction identifie ainsi clairement les moyens humains et financiers mis en œuvre, pour mener à bien la démarche qualité. Les temps consacrés à la qualité sont intégrés dans l'activité du centre pour tous les personnels impliqués.

La direction s'engage à communiquer les engagements de Qualité de service et à en rendre compte auprès des apprenants, stagiaires, professionnels et partenaires.

Fait à Florac , le 9/02/23
Le Directeur de l'EPLEFPA de la Lozère

La Directrice Adjointe de l'EPLEFPA
(FPCA) de la Lozère

O. MARTIN

N. GARRIGUES


La Directrice
du C.F.P.A.
de la LOZÈRE



■ ■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des
catégories d'actions suivantes :

- ACTIONS DE FORMATION
- ACTIONS PERMETTANT DE VALIDER DES
ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE
- ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE